



Assemblée

Distr. générale
14 octobre 2021
Français
Original : anglais

Vingt-sixième session

Kingston, 13-15 décembre 2021*

Point 12 de l'ordre du jour

**Rapport du Secrétaire général sur la contribution
de l'Autorité internationale des fonds marins à la Décennie
des Nations Unies pour les sciences océaniques au service
du développement durable**

Mise en œuvre du plan d'action de l'Autorité internationale des fonds marins à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. En vertu du paragraphe 2 de l'article 143 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de l'alinéa h) du paragraphe 5 de l'Accord de 1994 relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, l'Autorité internationale des fonds marins a pour mandat de favoriser et d'encourager la recherche scientifique marine dans la Zone et de coordonner et de diffuser les résultats de ces recherches et analyses lorsqu'ils sont disponibles. Elle peut également effectuer des recherches scientifiques marines concernant la Zone. En outre, elle est tenue de promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes au bénéfice des États en développement et des États technologiquement moins avancés en vue de renforcer leur potentiel de recherche, de former leur personnel aux techniques et aux applications de la recherche et de favoriser l'emploi de leur personnel qualifié pour les recherches menées dans la Zone¹.

2. À sa soixante-douzième session, en 2017, l'Assemblée générale a décidé de proclamer la décennie 2021-2030 Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable². En vue de contribuer au plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies, et conformément au mandat

* Nouvelles dates des réunions en présentiel qui devaient initialement se tenir en juillet 2020, puis en juillet 2021.

¹ Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, art. 143, par. 3.

² Résolution de l'Assemblée générale 72/73, par. 292.



concernant la recherche scientifique marine, l’Autorité a participé à toutes les phases de planification de la Décennie et s’engage désormais à soutenir efficacement sa mise en œuvre.

3. Le plan stratégique³ et le plan d’action⁴ de haut niveau de l’Autorité pour la période 2019-2023 témoignent de l’importance que revêt la Décennie des Nations Unies. Dans ces deux documents, l’Autorité s’engage à contribuer à la réalisation des objectifs et des cibles du Programme de développement durable à l’horizon 2030 concernant l’océan, en particulier l’objectif 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable).

4. L’engagement de l’Autorité se reflète dans les neuf orientations stratégiques qui sont de nature à faire avancer fortement la recherche scientifique marine dans la Zone, et dans les 12 activités de haut niveau et les 14 produits associés qui ont été retenus comme pouvant contribuer aux quatre objectifs scientifiques de la Décennie des Nations Unies⁵.

5. L’engagement de l’Autorité à contribuer à la Décennie des Nations Unies a été davantage formalisé avec l’adoption par son Assemblée, en décembre 2020, du plan d’action de l’Autorité à l’appui de la Décennie des Nations Unies (le Plan d’action pour la recherche scientifique marine)⁶.

6. Le présent rapport vise à retracer les progrès accomplis par le secrétariat, en collaboration avec les membres de l’Autorité, les contractants et les organisations partenaires, en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan d’action pour la recherche scientifique marine, compte tenu du fait que, comme l’a reconnu l’Assemblée, le plan d’action a vocation à évoluer au gré des nouvelles priorités stratégiques en matière de recherche qui seront définies et approuvées par les membres de l’Autorité⁷.

II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre

7. La mise en œuvre du Plan d’action pour la recherche scientifique marine est axée sur six priorités stratégiques en matière de recherche.

A. **Priorité stratégique 1 : faire progresser la connaissance scientifique et la compréhension des écosystèmes des grands fonds marins se trouvant dans la Zone, y compris leur biodiversité et leurs fonctions écosystémiques**

8. La priorité stratégique 1 vise à améliorer les connaissances scientifiques sur les écosystèmes des grands fonds marins, qui constituent une base de connaissances essentielle pour assurer le développement durable des activités dans la Zone, ainsi que pour mieux comprendre la contribution des grands fonds marins aux intérêts

³ ISBA/24/A/10, annexe.

⁴ ISBA/25/A/15, annexe II.

⁵ Quatre objectifs scientifiques ont été fixés en vue d’orienter la conception et la mise en œuvre des activités qui seront menées au cours de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, à savoir : a) accroître la capacité de produire, d’évaluer, de gérer et d’exploiter les connaissances sur l’océan ; b) recenser et produire les données, les informations et les connaissances dont on a besoin sur l’océan ; c) parvenir à une compréhension globale de l’océan et des systèmes de gouvernance de l’océan ; d) exploiter davantage les connaissances sur l’océan.

⁶ Voir ISBA/26/A/17.

⁷ Ibid.

environnementaux et sociétaux mondiaux. Cette priorité stratégique peut être mise en œuvre plus efficacement en coordonnant les efforts de recherche et en encourageant la coopération entre les communautés universitaires, le secteur privé et les institutions gouvernementales et non gouvernementales, en particulier en abordant les questions de recherche sur la biodiversité des grands fonds marins et son rôle dans les processus évolutifs et écologiques mondiaux, en libérant le potentiel des ressources vivantes et non vivantes des grands fonds marins pour les besoins futurs de la société, et en renforçant la base scientifique pour l'évaluation future des conséquences environnementales qui pourraient résulter des activités dans la Zone.

9. Le secrétariat, en collaboration avec les groupes scientifiques et les parties prenantes concernés, a mis sur pied l'Initiative pour la connaissance durable des fonds marins (Sustainable Seabed Knowledge Initiative), dont l'objectif est d'établir un cadre mondial pour faire progresser la connaissance de l'environnement et des écosystèmes des grands fonds marins à l'appui du mandat de l'Autorité. L'Initiative sert également à rendre opérationnels deux engagements pris à titre volontaire par l'Autorité lors de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, tenue en 2017⁸. Plus précisément, l'Initiative vise à générer de nouvelles connaissances sur la biodiversité des grands fonds marins, à élaborer des outils novateurs reposant sur l'intégration pour les évaluations de la biodiversité et à promouvoir le partage et l'utilisation efficaces des données et des informations relatives à la biodiversité des grands fonds marins.

10. Plusieurs partenariats stratégiques, techniques et financiers ont vu le jour pour faciliter le développement et la mise en œuvre de l'Initiative pour la connaissance durable des fonds marins, notamment avec l'Institut national de la biodiversité marine de Corée (National Marine Biodiversity Institute of Korea, « MABIK »), le Musée d'histoire naturelle (Natural History Museum, « NHM ») du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (« Ifremer »), le Registre mondial des espèces marines et le Système d'informations sur la biodiversité de l'océan de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (COI-UNESCO).

B. Priorité stratégique 2 : normaliser et perfectionner les méthodes d'évaluation de la biodiversité des grands fonds marins se trouvant dans la Zone, y compris l'identification et la description taxonomiques

11. La priorité stratégique 2 vise à normaliser et à perfectionner les méthodes d'évaluation de la biodiversité des grands fonds marins dans la Zone. Des méthodes non destructives, rentables et facilement reproductibles pour l'étude de la biodiversité marine, y compris l'ADN environnemental et les relevés vidéo, sont de plus en plus utilisées dans les études environnementales des grands fonds marins, ce qui permet la découverte de nombreux organismes qui y vivent. Néanmoins, l'utilité et la valeur scientifique des informations générées par ces méthodes doivent être évaluées plus en détail, compte tenu du manque de cohérence entre les études et de l'absence de

⁸ À savoir l'engagement pris à titre volontaire n° 3 visant à améliorer l'évaluation des fonctions écologiques essentielles des grands fonds marins en créant des observatoires océanographiques sous-marins aux fins d'une surveillance à long terme dans la Zone (#OceanAction17746), et l'engagement pris à titre volontaire n° 4 visant à améliorer l'évaluation de la biodiversité des grands fonds marins en créant des atlas taxonomiques en ligne liés aux activités d'extraction minière menées dans la Zone (#OceanAction17776).

catalogues de référence complets, qui sont essentiels pour identifier les organismes et faire correspondre les séquences génétiques.

12. La compilation cohérente et harmonisée des données issues des activités d'exploration et d'autres projets de recherche scientifique dans la Zone contribuera de manière significative à améliorer et à accélérer le processus d'identification et de description des espèces, à étendre l'utilisation de méthodes innovantes et à améliorer les évaluations de la biodiversité à grande échelle dans les grands fonds marins. Il serait essentiel de favoriser la coopération interdisciplinaire pour développer des outils tels que des guides pratiques et des applications, ainsi que des technologies permettant d'améliorer les identifications in situ et ex situ des espèces des grands fonds marins.

Collaboration entre l'Autorité, le Ministère des océans et de la pêche de la République de Corée et l'Institut national de la biodiversité marine de Corée sur la normalisation de la taxonomie des grands fonds marins et les outils basés sur l'image pour les évaluations taxonomiques

13. La collaboration entre le secrétariat, le Ministère des océans et de la pêche de la République de Corée et l'Institut national de la biodiversité marine de Corée (MABIK) soutient diverses activités sur la normalisation taxonomique des grands fonds marins, en s'appuyant sur les résultats de l'atelier en ligne sur les approches stratégiques de collaboration relatives à la normalisation taxonomique des grands fonds marins, qui s'est tenu en septembre 2020. Des efforts de collaboration ont été déployés pour combler les lacunes en matière de connaissances taxonomiques et faire progresser l'identification et la description des espèces des grands fonds marins dans la Zone. Une récente initiative dans le cadre de cette collaboration a été l'organisation, en octobre 2021, d'un atelier en ligne sur l'amélioration des évaluations de la biodiversité basées sur l'image pour faire progresser la taxonomie des grands fonds marins. L'atelier a contribué à identifier les éléments fondamentaux du développement d'un modèle normalisé à utiliser pour l'échange, l'archivage et le partage d'images afin de favoriser des évaluations et un suivi efficaces de la biodiversité. Les participants à l'atelier ont également abordé les difficultés et les possibilités liées à l'élaboration d'analyses de routine automatisées des images au moyen de l'intelligence artificielle et des méthodes d'apprentissage automatique. En outre, une attention particulière a été accordée à l'identification d'approches collaboratives potentielles pour le renforcement des capacités et l'instruction en ce qui concerne les technologies, les méthodes et les outils pertinents, et notamment leur application adéquate à plus grande échelle.

Collaboration entre l'Autorité et le Musée d'histoire naturelle du Royaume-Uni sur l'évaluation des données sur la biodiversité de la zone de Clarion-Clipperton

14. Le secrétariat s'est joint au Musée d'histoire naturelle du Royaume-Uni dans le cadre d'un projet de collaboration, avec le soutien financier du Pew Charitable Trusts, afin de procéder à un examen des données taxonomiques de référence actuellement disponibles dans des répertoires en ligne pour la zone de Clarion-Clipperton. L'examen s'est concentré sur les données contenues sur DeepData ainsi que sur d'autres bases de données existantes (par exemple, le Registre mondial des espèces marines, le Système d'informations sur la biodiversité de l'océan et le Système mondial d'information sur la biodiversité), et a inclus une analyse de la littérature scientifique. Les résultats de ce projet contribueront aux efforts déployés par le secrétariat pour améliorer la gestion des données taxonomiques, notamment en établissant des liens interopérables avec les bases de données mondiales existantes.

C. Priorité stratégique 3 : favoriser le développement des techniques aux fins des activités menées dans la Zone, y compris les activités d'observation et de surveillance de l'océan

15. La priorité stratégique 3 vise à faciliter l'innovation technologique, qui est essentielle pour créer les conditions propices au développement équitable et durable des ressources minérales des grands fonds marins. Il s'agit également d'un prérequis pour soutenir la transition de l'exploration à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone. La mise en place de collaborations intersectorielles entre les sociétés minières terrestres et océaniques et d'autres industries concernées peut favoriser l'échange d'idées et d'enseignements et encourager les développements technologiques innovants. Des progrès technologiques sont également nécessaires pour étendre la couverture spatiale (horizontale et verticale) et temporelle des observations et de la surveillance continues des grands fonds marins.

Collaboration entre l'Autorité et le Centre national d'océanographie du Royaume-Uni sur l'avancement de la technologie à l'appui de l'exploitation durable des ressources minérales dans la Zone

16. Le secrétariat s'est associé au Centre national d'océanographie du Royaume-Uni pour faire progresser l'évolution et l'innovation technologiques à l'appui du développement durable des ressources minérales, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement et la surveillance des activités menées dans la Zone. Sur la base de ce partenariat, une réunion en ligne d'experts sera organisée en novembre 2021, avec pour objectif de faire le point sur les technologies et lacunes existantes et d'identifier les acteurs existants et potentiels. Elle servira également à aborder les moyens de faciliter les innovations pour faire progresser les technologies intelligentes à l'appui d'une transition efficace de l'exploration à l'exploitation.

D. Priorité stratégique 4 : faire progresser la connaissance scientifique et la compréhension de l'impact potentiel des activités menées dans la Zone

17. La priorité stratégique 4 vise à faire progresser la base scientifique en vue d'améliorer l'évaluation des risques liés aux activités d'exploration et aux futures activités d'exploitation des grands fonds marins. Des informations environnementales de référence complètes, associées à des approches de modélisation solides et cohérentes, sont essentielles pour mieux comprendre les conséquences potentielles des activités menées dans la Zone à de multiples échelles spatiales et temporelles et à toutes les profondeurs. Ces données sont également cruciales pour éclairer les processus de prise de décision et veiller à ce qu'une approche de précaution soit suivie à tous les stades, ainsi que pour mettre au point des programmes et des méthodes de suivi solides.

18. Des évaluations environnementales à l'échelle régionale ont été élaborées pour les régions du nord de la dorsale médio-atlantique⁹ et du nord-ouest du Pacifique, dans lesquelles les données et informations environnementales recueillies par les contractants dans le cadre de leurs activités d'exploration, ainsi que la littérature scientifique et les autres sources accessibles au public, sont compilées et synthétisées. Ces évaluations contiennent des synthèses des caractéristiques géologiques, océanographiques et biologiques pour une meilleure compréhension des paramètres environnementaux de chaque région. Elles constituent en outre une base solide pour

⁹ Voir <https://www.isa.org/jm/node/20266>.

le développement d'évaluations des risques et la gestion et la planification environnementales au niveau régional, et fournissent un cadre normalisé pour l'incorporation de nouvelles données et informations environnementales à mesure qu'elles deviennent disponibles, au moyen de révisions périodiques et de la mise à jour des évaluations. Les évaluations sont publiées sous la forme d'études techniques par le secrétariat.

19. Le secrétariat s'est également associé à l'Organisation australienne de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth pour travailler à l'élaboration d'un cadre normalisé d'évaluation des risques permettant d'estimer et de surveiller l'impact environnemental cumulé, y compris des approches de modélisation qualitative. La mise sur pied d'un tel cadre a été amorcée dans le cadre des ateliers d'experts consacrés aux plans régionaux de gestion environnementale tenus pour les régions du nord de la dorsale médio-atlantique et du nord-ouest du Pacifique, y compris un exercice de groupe sur la modélisation interactive pour identifier les liens entre les composantes de l'écosystème et leurs réactions aux combinaisons de différentes pressions¹⁰. Les résultats de ce travail de collaboration seront publiés sous la forme d'une étude technique par le secrétariat.

20. En septembre 2021, le secrétariat a également organisé, en collaboration avec le Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable, un webinaire d'information sur la collecte de données environnementales de référence et l'évaluation des conséquences environnementales potentielles des activités menées dans la Zone, afin de sensibiliser les membres du Forum aux travaux de l'Autorité en matière de protection du milieu marin dans la Zone.

E. Priorité stratégique 5 : favoriser la diffusion, l'échange et le partage des données scientifiques et des résultats de recherches sur les grands fonds marins et améliorer la connaissance des grands fonds marins

21. La priorité stratégique 5 vise à favoriser la diffusion, l'échange et le partage des données scientifiques et des résultats de recherches sur les grands fonds marins, et à améliorer ainsi la connaissance des grands fonds marins. Au cours des quatre dernières décennies, le travail des investisseurs et des contractants pionniers a contribué de manière significative au progrès des connaissances scientifiques et de la compréhension de l'environnement et des ressources des fonds marins. Les données et informations scientifiques résultant de plus d'une centaine d'expéditions océanographiques pour l'exploration de ressources minérales par des contractants ont été systématiquement collectées, compilées et organisées dans la base de données sur les fonds marins et les océans (DeepData) de l'Autorité.

22. L'établissement de liens de collaboration efficaces, y compris l'interopérabilité des données, entre DeepData et d'autres bases de données mondiales pertinentes, telles que le Système d'informations sur la biodiversité de l'océan de la COI-UNESCO et le Registre mondial des espèces marines, est essentiel pour contribuer efficacement à la compréhension globale des écosystèmes et de la biodiversité des grands fonds marins.

¹⁰ Le projet de rapport est disponible (en anglais) à l'adresse : <https://isa.org.jm/files/files/documents/Draft-report-cumulative-impacts.pdf>.

Ateliers d'experts et séances de formation sur DeepData

23. En s'appuyant sur les résultats de l'atelier en ligne intitulé « DeepData : focus sur la stratégie de gestion de données », organisé en septembre 2020, le secrétariat a proposé diverses possibilités de formation sur les fonctionnalités de la base de données au moyen de plusieurs ateliers de renforcement des capacités et de webinaires. Dans le prolongement de ces efforts, le secrétariat prévoit d'organiser une série de séances de formation à l'intention des contractants en vue de normaliser la présentation des données issues de leurs activités d'exploration, à l'aide de modèles de rapport actualisés pour la présentation des données géologiques et environnementales ainsi que des métadonnées. En améliorant les normes relatives aux métadonnées des présentations des contractants, le secrétariat peut accélérer son processus de catalogage des données, ce qui contribuera à faciliter les recherches et à rendre davantage utiles les données pertinentes dans DeepData pour les utilisateurs.

Partenariat entre l'Autorité et le secrétariat du Système d'informations sur la biodiversité de l'océan concernant l'échange de données relatives à la biodiversité

24. En mai 2021, l'Autorité a officiellement rejoint le réseau « Échange international des données et de l'information océanographiques » afin de servir de nœud au Système d'informations sur la biodiversité de l'océan de la COI-UNESCO aux fins du partage des données relatives à la biodiversité et à la biogéographie des grands fonds marins dans la Zone. Ce partenariat a été présenté lors de la Journée mondiale de l'océan, en juin 2021, à l'occasion d'un webinaire organisé par le secrétariat de l'Autorité, en collaboration avec le secrétariat du Système d'informations sur la biodiversité de l'océan. S'appuyant sur les données relatives à la biodiversité contenues dans DeepData, le nouveau partenariat contribuera à améliorer l'accessibilité et la visibilité mondiales des données relatives à la biodiversité des grands fonds marins collectées et présentées par les contractants, y compris les données historiques recueillies au cours des dernières décennies. Il contribuera également à assurer la qualité et la normalisation des données ainsi qu'à renforcer la capacité d'analyse et de synthèse des données. Des discussions ont été entamées entre le secrétariat et les représentants d'autres nœuds du Système d'informations sur la biodiversité de l'océan, y compris le nœud des grands fonds marins, afin de développer des activités de collaboration, dans le but d'améliorer la visualisation des données relatives à la biodiversité des grands fonds marins et les capacités en la matière.

Collaboration entre l'Autorité et le Registre mondial des espèces marines sur la normalisation des données taxonomiques

25. En s'appuyant sur les résultats des ateliers sur la normalisation taxonomique des grands fonds marins et sur DeepData qui se sont tenus en septembre 2020, le secrétariat s'est associé au Registre mondial des espèces marines pour normaliser les données taxonomiques soumises à DeepData, renforcer le partage des données et accroître la sensibilisation aux données relatives à la biodiversité des grands fonds marins. Une collaboration continue sera assurée, notamment quant au développement de matériel de formation et d'éducation pour les fournisseurs et les utilisateurs de données taxonomiques liées aux activités dans la Zone, à la réalisation d'examen scientifiques périodiques des données taxonomiques contenues dans DeepData et à la facilitation du développement d'outils taxonomiques pour une meilleure utilisation des informations taxonomiques générées par les activités dans la Zone.

Coopération entre l'Autorité et l'Organisation hydrographique internationale sur la cartographie des fonds marins dans la Zone

26. La collaboration entre l'Autorité et l'Organisation hydrographique internationale, qui a été officialisée par un accord de coopération signé lors de la vingt-troisième session de l'Autorité, en 2017, a permis de faciliter la présentation de données bathymétriques par de nombreux contractants, en fonction de leur situation respective, afin d'appuyer la cartographie des fonds marins dans la Zone, menée dans le cadre du projet « Seabed 2030 » de l'organisation de la Carte générale bathymétrique des océans et de la Nippon Foundation. Le secrétariat, en collaboration avec le secrétariat de l'Organisation hydrographique internationale, fournit le soutien technique nécessaire aux contractants pour le partage de leurs données bathymétriques.

Partenariat entre l'Autorité et le Pacte mondial des Nations Unies sur la cartographie des océans

27. Le secrétariat s'est joint à la réunion de travail concernant l'examen annuel Ocean Stewardship organisée par le secrétariat du Pacte mondial des Nations Unies, le 22 septembre 2021, afin de faire connaître le rôle et la contribution de l'Autorité à l'appui de l'avancement de la cartographie des grands fonds marins et d'étudier, avec d'autres entités spécialisées, les questions essentielles à traiter dans le cadre de la Décennie des Nations Unies.

Amélioration de la connaissance des grands fonds marins

28. Améliorer la connaissance des grands fonds marins et la compréhension générale des travaux de l'Autorité est un objectif fondamental. À cette fin, diverses initiatives visant à renforcer les activités de communication à l'intention des parties prenantes ont été mises au point au cours de l'année pour mieux faire connaître le rôle et le mandat de l'Autorité, ainsi que sa contribution à la réalisation des objectifs scientifiques de la Décennie des Nations Unies.

29. En mars 2021, le secrétariat a lancé une nouvelle série de webinaires intitulée « Deep DiplomaSea » destinée au personnel des missions permanentes auprès de l'Autorité et des Nations Unies. Plus de 150 personnes ont pris part aux deux webinaires organisés en mars et en juillet 2021. Le prochain webinaire est prévu pour novembre 2021.

30. À l'occasion de la Journée mondiale de l'océan, le 8 juin 2021, le secrétariat a organisé un événement virtuel consacré spécifiquement à la célébration de la faune et de la flore marine des grands fonds et à la promotion et au partage des connaissances relatives à la biodiversité des grands fonds marins au profit de l'humanité¹¹. Le webinaire a réuni des experts de la Commission juridique et technique, des membres et observateurs de l'Autorité et des représentants de contractants et d'institutions scientifiques. La discussion interactive a été suivie de l'annonce des lauréats du concours artistique organisé par le secrétariat sur le thème « Les merveilles des profondeurs de l'Autorité internationale des fonds marins ».

31. Le secrétariat, en collaboration avec les contractants intéressés et d'autres organisations partenaires, travaille actuellement à une nouvelle initiative visant à accroître la visibilité de la contribution des activités d'exploration des grands fonds marins menées dans la Zone, dans le but de faire progresser la compréhension mondiale des écosystèmes et des ressources des grands fonds marins. Cette initiative prendra la forme d'un recueil qui mettra en exergue les réalisations collectives des

¹¹ Voir <https://www.isa.org.jm/index.php/world-oceans-day>.

contractants qui ont fait progresser l'état des connaissances sur les grands fonds marins au profit de l'humanité. Le recueil sera publié d'ici à la fin de l'année 2021.

32. D'autres efforts en matière de communication inclusive et transparente et activités de sensibilisation seront guidés par le plan d'action pour la connaissance des grands fonds marins, qui a été élaboré par le secrétariat et sera disponible d'ici à la fin de l'année 2021.

F. Priorité stratégique 6 : renforcer les capacités de recherche scientifique sur les grands fonds marins des membres de l'Autorité, en particulier des États en développement

33. La priorité stratégique 6 vise à faciliter la participation effective des États en développement aux activités de recherche scientifique marine menées dans la Zone. En raison de la rapidité avec laquelle évoluent les technologies et le savoir-faire liés à cette recherche, en particulier dans les grands fonds marins, la disparité des capacités entre les pays continuera de s'accroître. L'Autorité s'engage à remédier à cette situation et à faciliter une meilleure coordination et collaboration, ainsi que l'identification des ressources financières et techniques nécessaires. Une attention particulière sera accordée à l'aide aux États technologiquement défavorisés, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. Il conviendra également de poursuivre les efforts visant à améliorer l'exercice de responsabilités par les femmes et leur autonomisation dans la recherche dans les grands fonds marins.

34. En vertu de la Convention et de l'Accord de 1994, l'Autorité est tenue de participer au renforcement des capacités scientifiques et techniques des États en développement. Différents mécanismes existent pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités, dont les plus pertinents dans le contexte du présent rapport sont le programme de formation des contractants, le Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone, le centre de formation et de recherche commun Autorité-Chine, le projet Africa Deep Seabed Resources, l'Initiative Abysses pour une croissance bleue et le projet « Participation des femmes aux activités de recherche sur les grands fonds marins ».

35. Dans le cadre du programme de formation des contractants, des possibilités de formation pratique au moyen de formations en mer, de cours d'ingénierie, de bourses pour des programmes de maîtrise et de doctorat, de stages, de séminaires et d'ateliers sont proposées par les contractants au personnel des États en développement. En 2021, 150 personnes avaient bénéficié du programme, tandis que 29 placements ont été reportés en raison de restrictions liées à la maladie à coronavirus (COVID-19). En juin 2021, les principales conclusions de l'examen commandé par le secrétariat sur la mise en œuvre de toutes les activités de renforcement des capacités et de développement par l'Autorité et de l'atelier sur le renforcement des capacités, les ressources et l'évaluation des besoins organisé en 2020¹² ont été étudiées par la Commission juridique et technique afin de déterminer comment répondre efficacement aux besoins des États en développement membres de l'Autorité et faire en sorte que le programme continue d'atteindre ses objectifs. La Commission a convenu de travailler entre les sessions sur la question avec le secrétariat afin de passer en revue les orientations destinées aux contractants concernant les programmes de formation en 2022.

¹² Voir ISBA/26/A/7.

36. Le Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone appuie la participation de techniciens et de chercheurs spécialisés originaires de pays en développement à des programmes de recherche scientifique marine par l'octroi de subventions et de ressources. À cet égard, l'Assemblée, dans sa décision relative à la mise en œuvre d'une approche programmatique du renforcement des capacités, a prié le Secrétaire général de définir et d'appliquer une stratégie spécifique pour le développement des capacités, en tenant compte des éléments pertinents, et notamment de revoir le mandat du Fonds de dotation pour relever les défis identifiés, en particulier pour permettre l'utilisation du capital du Fonds à l'appui des activités de formation et d'assistance technique¹³. À la lumière de cette décision, le Secrétaire général présentera un rapport sur les ajustements proposés au mandat du Fonds de dotation au Comité des finances en 2022.

37. Le centre de formation et de recherche commun Autorité-Chine a été officiellement lancé en novembre 2020. Depuis lors, le comité directeur a tenu des réunions virtuelles pour discuter des approches stratégiques globales pour le développement de programmes de formation et de recherche dans le domaine de la recherche scientifique marine et de la technologie en vue de soutenir les objectifs de l'Autorité dans le cadre du Plan d'action pour la recherche scientifique marine ainsi qu'en ce qui concerne le renforcement des capacités et le développement.

38. Le secrétariat, en collaboration avec l'Ifremer et avec le soutien financier de la France, a développé une nouvelle initiative à l'appui de la nouvelle approche programmatique pour le renforcement des capacités approuvée par l'Assemblée en décembre 2020¹⁴. Cette collaboration vise à permettre aux scientifiques des États en développement de réaliser un projet de recherche postdoctoral avec l'Ifremer. Le poste de chercheur postdoctoral, qui devrait s'ouvrir début 2022, s'inscrit dans le cadre du projet Révolution bleue¹⁵ et contribuera à l'expérimentation et au développement de nouvelles méthodes et technologies d'identification des espèces des grands fonds marins. Plus précisément, le projet vise à construire un ensemble de données de formation de référence basé sur des images tridimensionnelles traitées d'espèces microscopiques des grands fonds marins, combinées à une analyse visuelle et manuelle d'images pour le développement de méthodes d'apprentissage automatique.

39. Le secrétariat a élaboré un programme de stages, avec le soutien financier du Centre national d'océanographie du Royaume-Uni, axé sur le renforcement des capacités techniques en matière d'identification et de normalisation taxonomiques, ainsi que de collecte et de traitement des données. Bien que deux candidates aient été sélectionnées, issues respectivement de Chine et des Îles Cook, la mise en œuvre des activités a été reportée à 2022 en raison des restrictions en matière de voyage liées à la pandémie de COVID-19.

40. En outre, le secrétariat développe actuellement une plateforme d'apprentissage en ligne qui soutiendra le renforcement des capacités et des compétences des jeunes professionnels et des experts dans le cadre des travaux de l'Autorité. La plateforme devrait être lancée au début de l'année 2022.

41. Aux fins de contribuer aux objectifs de la Décennie des Nations Unies, de la Décennie africaine des mers et océans (2015-2035) et de l'Agenda 2063 adopté par l'Assemblée de l'Union africaine en janvier 2015, le secrétariat a élaboré et mis en œuvre le projet Africa Deep Seabed Resources, en partenariat avec l'Union africaine et l'Agence norvégienne de coopération pour le développement. Le troisième atelier

¹³ Voir ISBA/26/A/18, par. 2, et ISBA/26/A/7, par. 36.

¹⁴ Voir ISBA/26/A/18.

¹⁵ Voir https://wwz.ifremer.fr/bluerevolution_fr.

régional du projet a été organisé en juin 2021 à Maurice. En outre, les huit experts nationaux restants des États africains qui ont été sélectionnés pour un détachement de deux mois au sein du secrétariat, avec pour objectif principal de développer et de renforcer leurs compétences techniques en matière de géologie des grands fonds marins et de gestion des données ainsi que de politique océanique, seront rejoints par trois autres experts en octobre et novembre 2021.

42. S'appuyant sur les objectifs du projet Africa Deep Seabed Resources, notamment l'identification d'activités et de stratégies potentielles de renforcement des capacités à développer aux niveaux national, régional et international, le secrétariat a lancé, en septembre 2021, le premier webinaire¹⁶ d'une nouvelle série entièrement consacrée aux besoins prioritaires de renforcement des capacités identifiés par les États membres africains. Le premier webinaire était axé sur l'évaluation des ressources minérales des grands fonds marins et les technologies d'exploitation minière, soulignant la complémentarité entre les activités d'exploration et de recherche dans la Zone comme fondement de l'amélioration de la base de connaissances en vue d'assurer le développement durable des océans. Il a permis d'identifier les priorités, possibilités et difficultés majeures liées à l'amélioration des évaluations des ressources minérales des grands fonds marins et des technologies d'exploration et d'exploitation futures dans la Zone, ce qui servira de base à une prochaine collaboration. Les prochains webinaires de la série viseront à aborder d'autres questions scientifiques, avec un intérêt particulier pour la gestion de l'environnement et la gestion des données.

43. L'Initiative Abysses pour une croissance bleue, mise en œuvre en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et l'Agence norvégienne de coopération pour le développement, a pour objectif de renforcer la capacité des petits États insulaires en développement du Pacifique à élaborer et à mettre en œuvre des cadres juridiques, institutionnels et politiques appropriés de gestion saine et durable des ressources minérales marines dans la Zone. Dans le cadre de ce projet, quatre ateliers régionaux ont été organisés. Le plus récent, organisé à distance, a été accueilli par les Îles Cook en juillet 2021. Il était axé sur la gestion environnementale et le suivi des activités dans la Zone et a permis de discuter d'un large éventail de questions couvertes par le Plan d'action pour la recherche scientifique marine.

44. Depuis 2017, l'Autorité s'efforce particulièrement de permettre aux femmes d'occuper toute leur place et d'exercer des responsabilités, notamment dans la recherche dans les grands fonds marins, comme en témoigne l'engagement pris à titre volontaire lors de la Conférence sur les océans de 2017 (#OceanAction15467). À cette fin, l'Autorité a conclu un partenariat avec le Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Ce partenariat, concrétisé par le projet Women in Deep-Sea Research, vise à développer des activités spécifiques pour faire progresser l'autonomisation des femmes et permettre aux femmes scientifiques des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement d'occuper des postes à responsabilités. Plusieurs partenariats stratégiques ont déjà été établis avec des gouvernements, des

¹⁶ Voir <https://isa.org.jm/event/webinar-msr-information-series-africa-topic-1-deep-sea-mineral-resources-and-technologies>.

organisations internationales et régionales, des universités et des contractants¹⁷ afin de mettre en œuvre des activités dans les quatre domaines d'action (élaboration de politiques et plaidoyers, renforcement des capacités, durabilité et partenariats, et communication et sensibilisation). Par exemple, le secrétariat a fourni à l'Institut national de la biodiversité marine de Corée l'appui technique nécessaire à l'organisation du programme mondial de formation des femmes aux systèmes d'information sur les bioressources marines, destiné aux expertes des Fidji, en octobre 2021.

45. En août 2021, le secrétariat a organisé, conjointement avec la sous-commission pour les Caraïbes et les régions adjacentes de la COI-UNESCO, un atelier régional de conception commune sur le renforcement des capacités liées aux grands fonds marins. Plus de 130 participants, issus pour la plupart de la région élargie des Caraïbes, dont des intervenants du secrétariat, d'anciens stagiaires de l'Autorité, des institutions nationales et des organisations et initiatives internationales, ont pris part à cet atelier.

III. Engagement et mobilisation des ressources

46. L'Autorité a continué de travailler en collaboration avec la COI-UNESCO à la planification et à la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies. À ce titre, le secrétariat a contribué aux travaux du conseil consultatif provisoire de la Décennie, du groupe de travail sur le suivi et l'évaluation et du groupe de travail sur la communication. En juillet 2021, en réponse à un appel à candidatures du Secrétaire exécutif de la COI-UNESCO, le Secrétaire général a confirmé, par l'intermédiaire du Conseiller juridique de l'ONU qui assure la présidence d'ONU-Océans, la volonté de l'Autorité d'être représentée au sein du conseil consultatif de la Décennie afin d'assurer l'homogénéité et la cohérence de la mise en œuvre des objectifs de la Décennie des Nations Unies à la lumière des responsabilités spécifiques attribuées aux organisations internationales existantes par leurs mandats et instruments respectifs dans le domaine de la recherche scientifique marine.

47. Bon nombre des activités décrites dans le présent rapport ont été soutenues financièrement par des programmes budgétaires spécifiques alloués par l'Assemblée. Toutefois, plusieurs activités ont également été soutenues par des membres de l'Autorité, des organisations partenaires et des donateurs, ainsi que des observateurs, au moyen de contributions en espèces et d'une aide en nature.

48. En août 2021, le secrétariat a été invité par la Commission européenne à soumettre une proposition de subvention dans le cadre du programme de travail de 2021 du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture. La proposition est en cours d'élaboration, l'objectif étant de soutenir la première phase de l'Initiative pour la connaissance durable des fonds marins, qui vise à mettre en œuvre la composante taxonomique de l'Initiative et à lancer le développement d'outils innovants pour faciliter l'identification et la description des espèces dans la Zone, en mettant l'accent sur la zone de Clarion-Clipperton.

¹⁷ Afrique du Sud, Argentine, Kiribati, Malte, Nauru, Norvège ; Autorité des minéraux des fonds marins des Îles Cook, Département des affaires économiques et sociales, Association des États riverains de l'océan Indien, Groupe international sur le suivi de la Conférence mondiale sur la science, Institut national d'océanographie et de pêche d'Égypte, Institut national de la biodiversité marine de Corée, Centre national d'océanographie du Royaume-Uni et West P&I, Organisation de coopération et de développement économiques ; Communauté du Pacifique, Deep Ocean Resources Development Co. Ltd., Marawa Research and Exploration Limited, Nauru Ocean Resources Inc., Tonga Offshore Mining Limited.

IV. Recommandations

49. L'Assemblée est invitée à :

- a) Prendre note des informations communiquées dans le présent rapport ;
 - b) Demander au Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de mobiliser des ressources destinées à contribuer au financement de la mise en œuvre des priorités stratégiques dans le cadre du Plan d'action pour la recherche scientifique marine ;
 - c) Encourager tous les États membres de l'Autorité, les autres États, les organisations internationales concernées, les établissements universitaires, les instituts scientifiques et techniques, les organisations philanthropiques, les entreprises et les particuliers à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action pour la recherche scientifique marine.
-